

COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL) DU 16 JANVIER 2015

Le CTL du 16/01/2015 était consacré à la situation des emplois dans le département au 1^{er} septembre 2015, donc en fait aux suppressions d'emplois dans le département, qui sont au nombre de 32 selon la direction, cette dernière incluant dans ces suppressions la création de 9 emplois de cadres C dans les trésoreries municipales, devant compenser la suppression de 18 emplois de cadres B en municipale et 1 emploi B en trésorerie mixte, 12 emplois B supprimés en SIP et 2 emplois B supprimés en DLU, soit au total 33 suppressions d'emplois B en 2015 tous sites confondus.

Les autres suppressions d'emplois concernent 7 A et 1 A+.

En concordance avec le vœu voté par l'ensemble des organisations syndicales (OS) du département lors du dernier CTL, les OS signataires se sont présentées au CTL accompagnées d'agents de différents sites afin que ces derniers puissent exposer la situation réellement vécue dans les services qui est relayée en permanence par les OS.

Dans ce cadre, les OS signataires, Solidaires, la CGT et FO DGFIP ont remis à la direction locale les pétitions signées par presque 500 agents du département ainsi que l'appel intersyndical demandant :

- . **Le maintien de toutes les trésoreries mixtes et impôt et non à la bascule en SIP**
- . **Aucun rattachement au centre de contact de Chartres**
- . **Le retrait de tout le schéma triennal de restructuration de la DDFIP 93**
- . **L'arrêt immédiat des suppressions de postes, des emplois statutaires pour le maintien de tous les sites et de toutes les missions**

Et plus particulièrement dans la pétition :

- . **Le retrait du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique**
- . **L'arrêt des restructurations et regroupement de services**
- . **L'abandon immédiat de l'expérimentation du centre de contact**
- . **L'arrêt des suppressions de postes**
- . **Le recrutement par voie de concours d'agents statutaires afin de pourvoir les postes vacants**
- . **Le maintien de toutes les missions**
- . **Le déblocage du point d'indice**

La direction, en la personne de son DDFIP, a répondu aux OS et aux agents présents qu'il y avait bien eu 9 groupes de travail (composés d'agents sélectionnés par la direction) et qu'il s'agissait uniquement de discussions et non de décisions, et que rien n'était à ce jour arrêté.

Pour le DDFIP, la justification de ces groupes de travail est la nécessaire adaptation des structures du réseau et n'est pas une réponse aux suppressions d'emplois, mais résulte d'une nécessaire évolution, d'une adaptation aux évolutions sociales, comme cela s'est toujours fait, et de choix politiques d'élus et de la représentation nationale.

Le DDFIP a insisté sur le fait que l'administration était l'exécutante des élus de la nation et devait à ce titre obéir.

Pour lui, il s'agit d'adaptations fonctionnelles car on estime en haut lieu qu'on remplira ainsi nos missions d'une meilleure façon, en rappelant que les suppressions d'emplois ne sont pas la raison exclusive et première, et que l'adaptation des structures du réseau correspond à une recherche d'organisation pour mieux rendre le service public.

Le DDFIP a indiqué qu'il savait écouter et que la remise en cause des décisions était possible, comme cela a été le cas pour la BCR maintenue à Roissy, et qu'il en était de même pour les groupes de travail qui ne sont pas la destruction du réseau et des structures.

Dans le but de valider ses arguments par des arguments irréfutables, le DDFIP a qualifié l'appel intersyndical et la pétition présentés par les OS et signée par les agents de raisonnement rapide et simpliste, en qualifiant les OS de menteurs et de colporteurs de rumeurs, tout en mettant en doute leur qualité de représentants du personnel bien que ses représentants soient élus, et cela à plusieurs reprises.

Le DDFIP a ensuite indiqué que le dialogue social équivaut à se parler, s'écouter, être honnête, transparent, se dire les choses, et que ce n'est pas la cogestion, ce que refuseraient par ailleurs les OS.

Le dialogue social fonctionne selon le principe de la réciprocité : On se dit les choses, et les responsabilités sont prises et assumées par le DDFIP.

Dans le détail, le DDFIP a précisé :

.SIP – CDIF : Le DDFIP a indiqué que cette restructuration n'a pas été faite dans le département, contrairement aux autres départements, et que le Groupe de Travail mis en place était une proposition. Il s'agit de mettre dans les SIP une polyvalence des agents suite à une perte de compétence dans l'exercice des missions, par la création d'un service des secteurs fonciers départemental.

Les personnels se trouvant dans ces services ainsi que leurs choix seront pris en compte : Demande de mutation ou pas, etc ..., et que rien en sera fait au 01/01/2016 mais au 01/01/2017 si la décision est prise

. Départ de mission HLM : Selon le DDFIP, ce départ n'a pas été téléguidé par la direction locale, les HLM quittent la gestion publique depuis 15 à 20 ans pour entrer dans la gestion privée pour des raisons idéologiques prises par décision du conseil municipal ou du conseil d'administration, et que cela ne résulte pas du manque d'emplois. A ce titre, le DDFIP a pris l'exemple d'Aubervilliers où sur 5 emplois affectés aux HLM, 3 agents sont malades...

. Centre de contact : Le DDFIP a reconnu être demandeur auprès de la DGFIP de cette expérimentation acceptée par la DGFIP et qu'il n'a pas perçu, loin de là, un refus catégorique et unanime des agents sur ce centre de contact dans le groupe de travail.

Il sera chargé du téléphone, du courrier et du traitement des délais, et entraînera, selon la direction, une amélioration du service public et un allègement de la charge de travail dans les structures concernées.

A titre d'exemple, dans l'Oise, en moins : 10% de contribuables à l'accueil et 50 % au téléphone.

Le DDFIP trouve normal qu'un gros département qui a beaucoup d'accueil comme la Seine Saint Denis rentre dans ce dispositif, et que si cela ne marche pas dans les SIP et les trésoreries, il ne sera pas appliqué pour les SIE, et qu'aucune décision n'a été prise.

Le DDFIP a précisé qu'aucun poste ne sera gelé dans le département du fait du centre de contact, qu'il n'y aura pas de désimplantation d'emplois et qu'il est hors de question qu'il retire l'expérimentation, malgré la pétition et le vœu voté par les OS lors du dernier CTL.

. Suppressions d'emplois : Imposées par la représentation nationale dans la loi de finances, la direction locale applique les décisions des politiques car elle le doit.

. Vacances d'emplois dans le département : Les 93 vacances d'emplois dans le 93 ont été comblées en 2013, mais pour 2015 la DG ne comblera pas les vacances d'emplois pour la raison que cela n'est pas possible. Le constat est là.

Le DDFIP a ajouté avoir demandé à la direction générale des modes de recrutements exceptionnels tel que la mise en place d'un concours IDF avec des règles particulières (concours spécial IDF).

Le DDFIP ayant indiqué avoir rencontré des agents qui ne sont pas opposés au recrutement par tout moyen pour avoir des emplois, les OS ont rappelé être opposés au recrutement hors concours qui

est une remise en cause du statut de la fonction publique. Il devrait se rendre au SIP d'Aubervilliers prochainement (accueil etc ...)

Les OS ont également interpellé le DDFIP sur le climat délétère existant dans les trésoreries, ce à quoi le DDFIP a répondu que cette situation était la conséquence des rumeurs, des approximations et des mensonges colportées par les OS.

Le OS ont demandé de vraies réponses de la direction pour informer les agents.

Le DDFIP a répondu qu'il n'a pas d'annonce de suppression ou de fusion de trésoreries, mais que la question de fusion des petites structures est posée comme dans d'autres départements, que 1 000 fusions de trésoreries ont eu lieu depuis 12 ans, et que l'on ne peut faire l'économie de se poser cette question dans le 93, mais que rien n'est décidé en GT.

Dans ce contexte d'urgence, la DDFIP a refusé de répondre aux OS et de téléphoner à la DG face à ce qu'il appelle une prise d'otage.

. Création des cellules CSP : Le DDFIP a indiqué qu'il n'y aura pas de ponctions d'emplois mais simplement un redéploiement d'agents, pour les mettre en CSP. Pour faire remonter les CSP, le DDFIP propose d'exporter des CSP dans d'autres cellules, voire d'autres départements moins chargés, mais refuse de consulter les agents sur ce sujet.

En conclusion, la DDFIP a indiqué que les agents participant aux GT peuvent avoir le compte rendu écrits de chaque GT auxquels ils participent, qu'un bilan serait fait en mars et les OS informées, mais que pour l'instant rien n'était validée en centrale, car il n'y avait pas de proposition en local et aucune décision prise.

Le DDFIP ajoutant que le climat délétère existant dans les trésoreries étant le fait des fausses annonces et des annonces mensongères des OS, les OS signataires ont quitté le CTL à l'exception de la CFDT.

FO DGFIP dénonce cette attitude totalement irrespectueuse des OS de la part de la direction locale qui est révélatrice de l'inexistence avérée du dialogue social dans le département tout en déniaut aux OS la qualité de représentants du personnel bien qu'élus.

La direction locale préférerait probablement que les OS, gênantes selon son point de vue, disparaissent au profit d'un monologue direct avec les agents au sein de groupes de travail ou d'autres réunions informelles, dans lesquels les paroles et promesses éventuelles s'envolent et aucun procès-verbal n'est établi, et dans lesquels les agents sont confrontés directement à la direction, n'osent s'exprimer en toute indépendance et en toute confiance de peur d'éventuelles représailles professionnelles ou disciplinaires, et sont manipulés à souhait ...

Seules les OS peuvent faire remonter les problèmes rencontrés par les agents et cela de manière anonyme, sans risque pour ces derniers.

Par ailleurs, l'absence flagrant de prise en compte de l'humain, donc des agents, dans les projets de la direction locale augure mal de l'avenir et des évolutions imposées, chacun sachant que lorsque un sujet est discuté dans un groupe de travail, c'est que la décision est déjà prise, et que cela n'inversera pas la courbe de fuite des agents hors du département qui s'accélère de manière exponentielle à chaque mouvement de mutation.

Vos représentants en CTPL

Guilène LAHAYE, Fabien DUSSUD, Philippe MASSON et Anthony DAACLINAT.



Permanence FO- DDFIP
13 Esplanade Jean Moulin, 93009 Bobigny
fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30